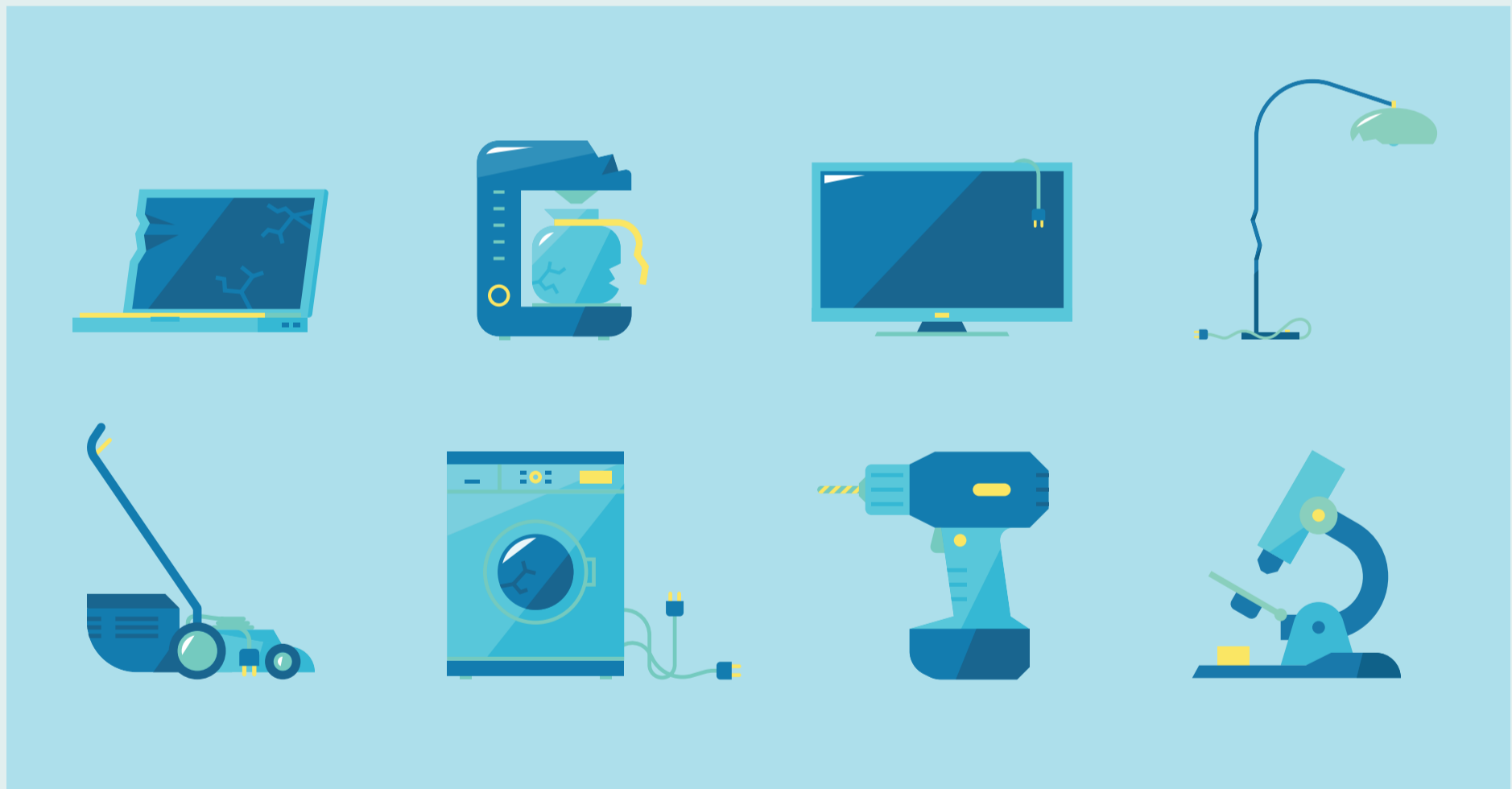


Obligation de reprise

Électro usagé ? Bienvenue ici!*



*L'appareil fonctionne encore ou peut être réparé ?
Au centre de réutilisation.*

*L'appareil est cassé ? Au recy parc ou
Point de Recyclage près de chez vous.*

**À l'achat d'un appareil de même type. L'obligation d'achat ne s'applique pas pour
le recyclage de petits appareils électro. Plus d'infos sur recupel.be*

Recupel 
Repartons de plus belle